

Nouvelle Certification des établissements de santé - HAS



FICHE MEMO CRITERE IMPERATIF

Critère 2.3-06

Les équipes maîtrisent l'utilisation des médicaments à risque.

Cette fiche a été élaborée par la FORAP et construite sur la base des éléments du **manuel de certification** de septembre 2021 et de la fiche pédagogique HAS « Evaluation de la prise en charge médicamenteuse » de décembre 2020.

Elle a pour objectifs de :

- **Faciliter l'appropriation des attendus des éléments d'évaluation du critère impératif** sur l'utilisation des médicaments à risque.
- **Présenter une vision globale des attendus** du manuel de certification concernant l'utilisation des médicaments à risque **en analysant les attendus des critères associés.**

Elle s'adresse aux professionnels en charge de cette thématique au sein de l'établissement (membres de la CoMédiMs, pharmaciens, responsable du management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse, gestionnaire des risques...), aux professionnels en charge du pilotage de la démarche de certification et aux professionnels de santé impliqués dans le processus de prise en charge médicamenteuse.

Que trouve-t-on dans cette fiche ?

- L'énoncé du critère impératif, de ses objectifs, attendus et éléments d'évaluation.
- L'énoncé des critères en lien avec la thématique et de leurs éléments d'évaluation.
- Pour chacun des critères, la rubrique « Regard de la FORAP », qui met en lumière les points de vigilance à observer.
- Des annexes : références bibliographiques et outils proposés par la FORAP.

Le « regard porté par la FORAP » sur les différents éléments d'évaluation s'appuie sur l'expertise des professionnels des structures régionales d'appui et ne présente pas de caractère exhaustif ni opposable.

Cette fiche fera l'objet d'actualisation le cas échéant.

La FORAP remercie les OMEDIT des Hauts de France, d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine-Guadeloupe-PACA-Corse pour la relecture de cette fiche.